OPTIMISER LE DEPART EN RETRAITE DU CHEF D'ENTREPRISE

UNE JOURNEE POUR

- **Optimiser la retraite dans le cadre du cumul emploi-retraite,**
- **Tirer parti au mieux des rachats de droits,**
- **Bâtir la stratégie retraite si le client veut vivre de ses rentes avant l'âge de 60 ans,**
- **Utiliser les options facultatives des caisses obligatoires des professionnels libéraux,**
- **Protéger le conjoint (ou le second partenaire en cas de divorce)**

Lieu :
LYON, bureaux Factorielles

Durée:
7 heures (09h-17h)

1 jour :

03 Février

Public :
Niveau 2 : *Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions*

P R O G R A M M E

1. **Cumuler emploi et retraite**
   - Les différents cas de figure qui se présentent
   - Comment optimiser concrètement la situation des clients
2. **Racheter des droits dans les meilleures conditions**
   - Les différentes possibilités de rachat
   - Dans quelles conditions les mettre en œuvre
3. **Optimiser la situation du rentier**
   - La problématique du rentier au regard des droits à retraite,
   - Les effets pervers de la CMU et comment les contourner
4. **Tirer parti des options des caisses de professions libérales**
   - Identifier les différentes options possibles,
   - Les mettre en œuvre dans les cas où cela s'avère intéressant.
5. **Protéger le conjoint**
   - Rappel des principes de couverture de la réversion,
   - Les conséquences du divorce,
   - Les difficultés des régimes des artisans et des commerçants
   - Comment s'en prémunir.

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Permettre à vos clients de tirer partie des finesses et des subtilités de la réglementation
- Optimiser les droits à pension acquis auprès des régimes obligatoires

FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

THEME : OPTIMISER LE DEPART EN RETRAITE DU CHEF D'ENTREPRISE

DATE : ☐ 03 Février sur LYON, Bureaux Factorielles

PRIX : Prix public par participant : 413 € TTC
Prix consenti utilisateur des outils Factorielles: 317 € TTC

PARTICIPANT

CABINET : _____
Participant 1 : _____
Participant 2 : _____
Participant 3 : _____
Adresse : _____
CP : _____ VILLE : _____
Téléphone : _____ Fax : _____
Mail : _____
Réservé Factorielles CODE CLIENT :

FACTURATION (si différent)

CABINET : _____
Adresse : _____
CP : _____ VILLE : _____
Téléphone : _____ Fax : _____

PAIEMENT

Ci-joint un chèque de …… € correspondant à une inscription pour …… participant(s) à la session libellé à l'ordre de Factorielles.
Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Un seul chèque par inscription.

Date Signature

Formations validées
Par la **CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI,** ainsi que le **Conseil National des Barreaux**
(Pour toutes autres chambres ou organismes, se rapprocher de France ARNAUD au 04 72 91 54 20).

Conditions générales de vente

Paiement Nos factures sont payables comptant sans escompte.
En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques.
Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.
Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.
Remplacement L'annulation d'une inscription peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement de la formation, voire nous conduire à la supprimer. Nous vous offrons donc la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.
Annulation Toute annulation doit nous parvenir **par écrit**, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une **indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT.** Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Factorielles se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation.